

# MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL



Date de lancement : 4 août 2022  
 Avis d'Appel d'Offres Ouvert : N°04/AOO/MHU/SG/2022  
 Nom du projet : Travaux d'aménagement sommaire pour la production des parcelles constructibles à NIANAM/KANGO  
 Source de financement : Budget de l'Etat 2022.

### 1. OBJET

Dans le cadre de la production des parcelles constructibles, le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme lance un appel d'offres pour les travaux d'aménagement sommaire pour la production des parcelles constructibles au lieu-dit NIANAM (KANGO).

### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué en un lot unique et indivisible.

### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

### 4. CRITERE DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 francs CFA. Ce montant est de 100 000 francs CFA pour les PME bénéficiant d'un

agrément PME, conformément à l'arrêté n°032/21/MER/MBCP du 21 juillet 2021 fixant le barème des frais pour la passation des marchés publics. Le paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse

**Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme**  
**Secrétariat Général**  
**Direction Centrale des Affaires Financières**  
 WhatsApp : 066 77 42 63/066 19 60 24

### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

### 7. DEPOTS DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **25 Août 2022 à 10 h** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre hors taxes conformément aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics.

A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours**.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **25 août 2022, à partir de 11 heures minutes dans la salle de réunion de l'immeuble abritant le siège de la Société Nationale Immobilière (SNI)**.

Le Secrétaire Général du Ministère  
de PHabitat et de l'Urbanisme



Juliette Corine SKITT

Le Directeur Général des Marchés  
Publics



Eugène Pénafort MINTA